



Madame la directrice académique adjointe,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les conditions d'attribution du congé formation pour les collègues du premier degré en Gironde. D'année en année, les demandes augmentent et les possibilités de départs restent insuffisantes. Cette année nous ne pouvons répondre qu'aux suites de formation et aux 4^{ème} demandes.

Dans un contexte où la durée de carrière va s'allonger pour l'ensemble des salariés, nombre d'enseignants s'interrogent sur leur avenir professionnel : formation professionnelle pour suivre les évolutions du métier d'enseignant, évolution de carrière au sein de l'Education Nationale ou seconde carrière, la nécessité d'ouvrir le plus largement possible le droit au congé de formation professionnelle de manière la plus large s'impose.

Ces diverses attentes apparaissent distinctement dans les demandes des collègues cette année encore. Le SE UNSA défend l'idée que l'accès au congé de formation professionnelle doit être un droit accessible à tous.

Cette CAPD est aussi l'occasion de revenir sur les conditions d'accès à la Hors-Classe.

En ces temps difficiles, le SE-UNSA se félicite d'avoir signé au printemps 2013 le protocole d'entrée en discussion concernant les mesures catégorielles. En effet, nous avons obtenu l'augmentation du ratio de passage à la Hors-Classe qui est passé à 4%. Il était de 2% en 2013, augmenté à 3% à la rentrée 2013. Cette mesure a des répercussions significatives sur les rémunérations des professeurs des écoles et sur les montants des pensions.

Ce quota reste malgré tout trop faible quand on voit le contexte économique actuel ainsi que l'avenir sombre de nos salaires. C'est pourquoi l'UNSA Education appelle les agents de l'éducation, de la recherche et de la culture à la grève et à la mobilisation pour faire du 15 mai une journée forte de protestations afin d'exiger une revalorisation de nos rémunérations et défendre nos emplois.

Après quatre années de gel du point d'indice et une baisse importante du pouvoir d'achat depuis dix ans, la perspective d'un blocage des salaires pendant deux années supplémentaires est totalement inacceptable.

Nous exigeons :

- Une revalorisation immédiate du point d'indice
- La refonte de la grille pour une meilleure reconnaissance des compétences et des qualifications
- Le renforcement de la part indiciaire dans la rémunération
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes

Les perspectives de suppressions d'emplois pèsent sur les missions du service public, la qualité du service rendu aux usagers et sur les conditions de travail de tous les agents.

Nous revendiquons :

- Des emplois statutaires pour faire face aux besoins
- Davantage de garanties pour les contractuels
- Des perspectives de carrière et de mobilité pour tous les agents
- La possibilité d'exercer les missions de service public dans des conditions décentes.

Les élus du SE-UNSA

Céline Gravellier

Marianne Favier

Anne-Marie Gonzalez